

## **1<sup>er</sup> conseil municipal à Mantes : hélas, rien n'a changé**

Nous avons été une opposition déterminée et constructive au service des Mantais mais nous nous sommes heurté à un mur.

Pour le poste de maire, je me suis présenté dans le prolongement de la campagne municipale et fort du vote de 3685 Mantais. J'ai obtenu 6 voix, Marc Jammet (PC) 1 voix et Michel Vialay (33 voix seulement sur les 34 de son groupe ???... déjà des mécontents ?).

J'ai ensuite félicité le maire pour son élection en lui rappelant que la donne avait changé à Mantes : pour la 1<sup>e</sup> fois depuis 1989, l'opposition de gauche a réuni plus de 48% des voix des Mantais. Je lui ai demandé d'en tenir compte et d'accorder un peu plus de droit et de reconnaissance à l'opposition...

On imaginait tous que le nouveau maire, fort de la légitimité d'une courte majorité des Mantais, allait changer son mode de fonctionnement et permettre enfin la tenue de débat, d'échanges lors du conseil municipal, y compris en sein de sa majorité.

Hélas, il n'en a rien été.

Les élus d'opposition ont fait plusieurs propositions, ont posé quelques questions. A chaque fois, le maire a refusé.

Pour les postes d'adjoints, nous avons soutenu certains de ses colistiers (comme Daniel Péreau, Fadoua Ghazouani ou Maimouna Talla) à cause de leurs engagements.

Enfin, concernant le Règlement intérieur, qui régit la vie du conseil, le maire a encore tenté de diminuer les maigres droits dont nous disposons (moins de temps de parole, refus d'avoir des permanences dans les mairies de quartier...).

Nous avons voté contre et devant les refus systématiques du maire, j'ai annoncé que nous n'en resterions pas là car plusieurs des dispositions étaient illégales au regard du Code Général des Collectivités Territoriales). Si le maire n'accepte pas nos légitimes demandes, nous ferons des recours, y compris devant le Tribunal Administratif.